

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre du mois de septembre à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le dix-huit septembre deux mille quinze, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, Maire,
M. RANQUET, M. GALIOTTO, M. JULIE, M. BOUMEDJANE,
Mme CERRIGONE, Mme LEMARCHAND, Mme PEPE, Mme COMAYRAS,
Mme VIOLET, Mme HERSEMEULE, Mme KHALI (à partir de 18h50),
M. HITACHE, Adjoints au Maire,
M. PERRIER, Mme DELMOTTE (à partir de 18h50), M. SAIA, M. RUBIO,
M. DI CIACCO, Mme BOUR, Mme ROUSSIERE, Mme GOURSONNET,
M. MUSQUET, Mme GONCALVES, M. VAZ, M. CARRE, Mme SURENDIRAN
(à partir de 18h50), M. BRAMY, M. SOUBEN, Mme DELMAS, M. BARRES,
M. MIGNOT, Mme TANSERI, Mme MILOT, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mme HAMA, Adjointe au Maire, procuration à M. BOUMEDJANE,
M. VILTART, Adjoint au Maire, procuration à M. GALIOTTO,
M. KAMATE, Adjoint au Maire, procuration à Mme COMAYRAS,
Mme CAN, Conseillère Municipale, procuration à Mme VIOLET,
M. RAMOS, Conseiller Municipal, procuration à M. MIGNOT,
Mme BUFFET, Conseillère Municipale, procuration à M. BARRES,
M. GAY, Conseiller Municipal, procuration à M. BRAMY,
Mme MOHANANDAN, Conseillère Municipale, procuration à Mme MILOT.

ABSENTS : M. DRINE, Adjoint au Maire,
M. AMRANE, Conseiller Municipal,
Mme HAMIDI, Conseillère Municipale,
Mme SEGURA, Conseillère Municipale.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme GOURSONNET ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bonsoir à toutes et tous. Je vous propose d'ouvrir cette huitième séance du Conseil municipal de l'année 2015. Je vais vous donner lecture des procurations.

(M. le Maire donne la liste des procurations.)

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je propose de désigner Laurence GOURSONNET, secrétaire de séance, tout le monde est-il d'accord ?

Il est donc procédé à la nomination d'un secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Mme Laurence GOURSONNET ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2015

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 16 juillet 2015.

DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez à vos places les décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	DATE	OBJET
196	01.07.15	Régie d'avances à la division de l'enfance. Elargissement des dépenses autorisées.
197	03.07.15	Tarifs des activités péri et extrascolaires. Année 2015-2016.
198	03.07.15	Tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental. Année 2015-2016.

199	03.07.15	Tarifs des activités sportives. Année 2015-2016.
200	06.07.15	Marché passé selon la procédure adaptée pour les prestations de surveillance des manifestations publiques, de gardiennage des bâtiments, sites extérieurs, deux pièces cuisine, parc urbain, théâtre 9 et médiathèque.
201	09.07.15	Appel d'offres ouvert pour l'entretien bâtiments communaux et scolaires.
202	13.07.15	Marché passé selon la procédure adaptée pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la procédure de délégation du service public de l'eau et du traité d'affermage
224	22.07.15	Marché passé selon la procédure adaptée concernant l'édition annuelle d'un livret de bord 2015/2016 pour les élèves des groupes scolaires de la ville.
225	27.07.15	Convention avec la société HP BTP pour la mise à disposition d'un terrain rue de Bruxelles.
226	27.07.15	Convention de mise à disposition, à titre précaire et révocable, de la propriété communale sise 13, avenue Pierre et Marie Curie.
227	29.07.15	Marché passé selon la procédure adaptée concernant la location et la maintenance d'une machine de mise sous pli.
228	29.07.15	Acquisition par exercice de droit de préemption urbain des lots 4, 7 et 9 de la propriété située 2 rue Albert Thomas / 33 avenue Pierre et Marie Curie.
229	29.07.15	Acquisition par exercice de droit de préemption urbain des lots 1, 2, 3, 5, 8 et 10 de la propriété située 2 rue Albert Thomas / 33 avenue Pierre et Marie Curie.
230	30.07.15	Marché passé en procédure adaptée pour la télésurveillance des bâtiments communaux et scolaires - Année 2015.
231	30.07.15	Marché passé en procédure adaptée pour l'entretien des espaces

		verts - Année 2015.
232	30.07.15	Marché passé en procédure adaptée pour l'entretien des installations de production de froid et des centrales de traitement d'air - Année 2015.
233	31.07.15	Convention avec le groupe AOC pour le cantonnement de chantier mail Jeanne Fontaine.
234	03.08.15	Appel d'offres ouvert pour les travaux de photogravure, d'impression et de façonnage de documents de communication.
235	06.08.15	Convention de mise à disposition d'un local sis 2, place Henri Duquesne.
236	11.08.15	Avenant n°4 à l'appel d'offres ouvert concernant la location et l'entretien des terminaux d'impression pour la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles.
237	25.08.15	Marché passé selon la procédure adaptée pour la fourniture et la pose de sols souples et de jeux pour enfants.
238	01.09.15	Modification de la décision n°226 du 27 juillet 2015 relative à la convention de mise à disposition, à titre précaire et révocable, de la propriété communale sise 13, avenue Pierre et Marie Curie.
239	07.09.15	Revalorisation de la redevance des logements attribués aux professeurs des écoles et autres fonctionnaires. Année scolaire 2015/2016.
240	07.09.15	Marché de Noël 2015 - Redevance d'occupation du domaine public.

1. ADHÉSION AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je pense que l'opposition a pris connaissance de ce dossier ; pour le public, aujourd'hui l'équivalent du comité d'entreprise s'appelait le CASC et avait une action sociale en faveur des employés communaux.

Nous avons jugé que par comparaison avec les conditions obtenues par les employés communaux de villes voisines nous pouvions faire mieux, nous nous sommes donc tournés vers le CNAS. Au lieu de verser la subvention annuelle au-delà de 350 000 € au CASC, nous verserons l'équivalent, soit une somme d'environ 200 € par employé communal, au CNAS.

Les employés communaux bénéficieront d'une palette d'offres : des mesures sociales, des primes lors des naissances des enfants, des décès, à Noël, des facilités concernant des emprunts pour acheter une voiture, une résidence, pour entretenir ou rénover sa résidence, et une palette de voyages. En plus d'un certain nombre de primes mais également d'accès à des salles de spectacles, cinémas, concerts, etc., il y a une palette de voyages exceptionnelle allant de la location du site ou du mobile-home, jusqu'à des voyages au Club Méditerranée, avec des réductions sensibles puisque le CNAS, qui sert essentiellement les collectivités (un certain nombre de villes du département sont déjà adhérentes, pour le grand confort des employés communaux) a environ 3 millions d'adhérents, donc négocie beaucoup mieux que ne pourrait le faire le CASC aujourd'hui. Donc, on obtient des prix défiant toute concurrence, mais le CNAS donne en plus des facilités et des réductions qui vont de - 10 à - 45 % suivant les moments et les voyages choisis.

L'autre intérêt est qu'il y a un accès informatique quasiment permanent. Les employés pourront réserver leur voyage mais il y aura également deux employés communaux (au départ) qui feront l'interface entre leurs collègues et le CNAS pour faciliter l'accès à ces choses proposées par le CNAS, mais également pour être le relais du CNAS en cas de promotion sur tel ou tel voyage, tel ou tel spectacle. Ces deux employés communaux feront le tour des collègues pour leur proposer ces services. L'avantage est que les employés communaux pourront, s'ils le souhaitent, ne pas partir avec leurs collègues en vacances ou assister aux spectacles avec leurs collègues, mais s'ils le souhaitent, on pourra le faire, grouper les commandes de voyages ou les réservations de spectacles. On a une plus large palette, plus de facilités.

Nous avons fait quatre réunions après le passage en comité technique paritaire, où nous avons recueilli la faveur des représentants du personnel qui étaient là, deux des trois syndicats étaient en faveur de cette adhésion au CNAS. Nous avons ensuite procédé à quatre réunions d'information du personnel, les retours que nous avons sont tout à fait favorables, les gens ont bien compris que c'était à leur avantage.

Je précise que le public, M. MIGNOT, frère, n'est pas là pour manifester, sinon je fais évacuer. J'imagine qu'il y a quelques remarques de la part de l'opposition, je suis prêt à les entendre.

M. DIDIER MIGNOT :

D'abord, nous voudrions exprimer au nom des élus de Blanc-Mesnil au Cœur, le soutien au rassemblement qui s'est tenu il y a quelques minutes et qui se tient peut-être encore, d'un certain nombre d'employés communaux qui, vous l'avez compris, ne partagent pas du tout votre opinion et votre décision de cette adhésion au CNAS, avec une question en préambule qui peut paraître évidente, mais c'est bien de la poser et que l'on entende votre réponse : que devient le CASC ? Pour l'instant rien n'est dit sur le sujet ; c'est important.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le CASC est remplacé par le CNAS.

M. DIDIER MIGNOT :

La somme versée ne figure pas dans le mémoire – ce n'est pas obligatoire – ; vous avez évoqué 200 € par agent mais nous aimerions avoir plus de précisions sur la somme versée au CNAS. De plus, vous nous présentez ce mémoire un 24 septembre pour une adhésion au 1^{er} septembre, avec un tuilage un peu compliqué puisque vous versez la subvention au CASC jusqu'au 30 septembre. Il y a là, du point de vue de la procédure, et peut-être de la légalité de ce dispositif, quelques questionnements.

Vous allez désigner ce soir un représentant au CNAS parmi l'assemblée élue, c'est tout à fait normal ; en revanche, rien n'est dit dans le mémoire sur la désignation du délégué local des agents, qui figure dans la convention d'adhésion, je pense que vous l'avez évoquée. Vous faisiez référence à ces deux employés communaux qui allaient assurer ce rôle ; est-ce bien cela ? Nous trouvons un peu « fort de café » (pardonnez-moi l'expression) que ce soit le Maire qui désigne les représentants du personnel, c'est quelque chose d'assez inédit.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Une personne n'est pas désignée pour l'instant.

M. DIDIER MIGNOT :

Mais une est désignée.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous confondez l'interface entre...

M. DIDIER MIGNOT :

Je vous reformule la question. Rien n'est dit dans le mémoire sur la désignation du délégué local des agents qui figure dans la convention. Est-ce que ce sont les agents qui vont désigner ce délégué ? C'est important de le savoir. Cela me semblerait normal que ce soient les agents qui désignent leurs représentants.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous rappelle que les personnes de la salle, même minoritaires, ne doivent pas manifester.

M. DIDIER MIGNOT :

D'autre part, vous annoncez a priori –c'est pourquoi je vous pose la question, M. MEIGNEN– dans vos réunions de présentation de ce changement (vous les avez évoquées dans votre propos) qui ne sont donc pas des réunions de concertation mais de présentation de votre projet, que seuls les retraités habitant la commune bénéficieront du dispositif. Confirmez-vous cette information ? Cela nous pose un peu problème. Cela veut dire concrètement qu'un retraité qui a travaillé 40 ans, 37 ans et demi ou 20 ans pour la ville du Blanc-Mesnil et qui habite Aulnay-sous-Bois, ne pourra pas bénéficier des avantages du CNAS, est-ce cela ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je répondrai ensuite, en globalité.

M. DIDIER MIGNOT :

D'accord. Vous avez compris que nous allons voter contre ce mémoire car en plus, contrairement à ce que vous présentez, nous avons la conviction qu'il amoindrit la nature, l'accessibilité, le prix, notamment pour leurs vacances, mais aussi le caractère très local d'un certain nombre d'offres que proposait l'actuel Comité d'Action Sociale et Culturelle des agents de la Ville du Blanc-Mesnil.

Je vous renvoie à la lecture du « quatre pages » du CASC qui a été diffusé aujourd'hui, je crois, dans la ville et auprès des employés communaux, qui me semble assez bien documenté et qui reprend un certain nombre d'arguments qu'il me semble utile de répéter ici.

Le CASC est aussi une manière d'entretenir un lien convivial entre les agents ; le plaisir de partager des moments entre collègues, dans cette ambiance de travail ; avoir un mot à dire directement sur ses loisirs, quels qu'ils soient, que ce soient les vacances ou d'autres prestations culturelles ; être conseillé dans une relation humaine directe, y compris dans un échange permanent, en tout cas hebdomadaire, avec les représentants du CASC ; c'est aussi célébrer la Journée Internationale du Droit des Femmes (je ne sais pas si le CNAS fait ce genre de prestation), et tous ces éléments entre autres initiatives. Je pourrais revenir sur un certain nombre d'initiatives locales mais nous n'allons pas nous lancer dans un inventaire à la Prévert de ce que faisait le CASC sur la ville, mais tous ces éléments sont un facteur de bien-vivre son travail, pour être bien dans son travail et par conséquent, également, un facteur de bonne qualité du travail fourni par les agents. C'est donc remis en cause, selon nous, en tout cas partiellement, par votre décision d'adhésion au CNAS.

Nous n'avons rien contre le CNAS, ce n'est pas le problème, c'est un comité utile, notamment dans les communes de France où bien souvent le nombre d'agents communaux ne permet pas de bénéficier d'un certain nombre de prestations d'œuvres sociales. C'est aussi une décision que vous avez prise seule. Il s'agit, je pense, de leurs œuvres sociales, même si le CTP a été réuni, ce n'est qu'à titre consultatif.

Sur un sujet comme celui-là, qui engage des sommes importantes pour la ville et aussi les conditions de travail et de vie de 1 300 employés communaux, au bas mot. Je pense qu'il aurait été utile de les consulter, c'est pourquoi je vous demande aujourd'hui de retirer ce mémoire de l'ordre du jour et de prendre le temps nécessaire, puisque la subvention du CASC court jusqu'au 30 septembre, de consulter l'ensemble des agents municipaux pour voir ce qu'il pourrait ressortir.

C'est une décision en droite ligne avec votre comportement depuis le début de ce mandat, en direction des représentants et des droits des salariés, de leurs organisations syndicales, dès lors que ceux-ci et celles-ci ne sont pas à votre service. Je ne m'étais pas sur le sujet mais je me réjouis néanmoins que les langues commencent à se délier, que le climat de délation, de suspicion, d'opposition des personnels entre eux et de peur que vous avez instauré dans l'Hôtel de Ville, commence à se disséminer...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Eh bien voyons !

M. DIDIER MIGNOT :

Je vais finir mon propos, si vous voulez bien. Je pense que plutôt que de vous attacher à défaire les conquêtes sociales des personnels communaux, il serait utile, en lien avec ce mémoire qui aborde par le biais de l'accès aux droits proposé par le CNAS la question du changement de collectivité... Il est aussi fait référence aux mutations, ce que l'on peut comprendre, évidemment, mais la question du changement de collectivité peut se poser avec une certaine acuité.

Donc, je pense qu'il serait utile, si l'on veut traiter la question des personnels communaux, d'envisager avec eux leur avenir, que leur réserve la loi NOTRe adoptée au cœur de l'été – c'est une suggestion que je fais. Cette loi dit que de nouveaux territoires seront créés au 1^{er} janvier 2016, vous le savez fort bien (pour Le Blanc-Mesnil, ce sont les sept villes qui nous entourent) et que sur ces territoires les employés communaux ne pourront pas refuser la mobilité. Cela veut dire qu'un agent qui travaille au Blanc-Mesnil, à qui on demandera d'aller travailler à Tremblay, ne pourra pas refuser cette mobilité. Ce n'est pas de votre fait, nous sommes d'accord, mais ce serait bien que nous ayons un débat large avec les employés communaux sur cette question.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il n'est pas utile de leur imposer Tremblay, certains employés communaux vont tout seuls vers Tremblay.

M. DIDIER MIGNOT :

Attendez, M. MEIGNEN, ne répondez pas par le mépris ! Je vous parle des employés...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas du mépris, vous êtes en train de nous décrire une situation, la peur, etc. C'était avant, pas maintenant.

M. DIDIER MIGNOT :

Attendez ! Ce n'est pas cela dont je vous parle, ne détournez pas la question. Je vous parle de la vie des employés communaux, c'est un sujet sérieux.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous m'avez parlé de la peur, je dis que c'était avant.

M. DIDIER MIGNOT :

Vous m'avez dit que vous me laissiez finir, je finis, d'accord ?

Je reviens sur mon propos sur la loi NOTRe, je pense qu'il serait utile de mener un débat et d'avoir une vraie confrontation avec les employés municipaux pour leur expliquer ce que recèle cette loi adoptée en catimini au cœur de l'été par la Commission mixte paritaire du Parlement. Les agents ne pourront pas refuser les aspects de mobilité, vous avez la responsabilité en tant qu'employeur de le dire aux employés communaux : sans qu'ils aient la garantie de la continuité de leurs revenus et de leur statut dans la durée, une fois que l'installation des compétences et des mutualisations très encouragées... Je n'ai pas terminé, bientôt.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il y a un statut, des rémunérations, des indices, on ne peut pas revenir en arrière ! Qu'est-ce que vous nous racontez ? Arrêtez de faire peur à tout le monde !

M. DIDIER MIGNOT :

M. MEIGNEN, je ne parle pas de vous mais de la loi NOTRe, la connaissez-vous ? L'avez-vous lue ? Je vous pose la question. Etes-vous sérieux ? Plaisantez-vous ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je suis très sérieux sur cette question. Arrêtez un peu, ne m'accusez pas d'être méprisant, parce que ce que vous venez de faire est insupportable ! Non seulement je l'ai lue mais je sais lire. Comprenez-vous ?

M. DIDIER MIGNOT :

D'accord. C'est d'autant plus important d'informer les employés communaux de la situation. Je finis par ce sujet...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est un gouvernement que vous avez soutenu, d'ailleurs, qui met tout cela en place !

M. DIDIER MIGNOT :

Non, pas celui-là.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais si !

M. DIDIER MIGNOT :

Mais la Commission mixte paritaire, ce sont les députés de votre parti et les parlementaires socialistes qui, en catimini, le 9 juillet, au Sénat (j'étais présent devant et manifestais contre) ont adopté cette loi. C'est la réalité, vous ne pouvez pas la masquer.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

A l'initiative d'un président de la République que vous avez soutenu largement, vous le regrettez maintenant mais vous l'avez soutenu !

M. DIDIER MIGNOT :

Je continue, j'évoquais des mutualisations forcées. Je pense aussi qu'il serait bien, puisque nous sommes sur cette question de l'avenir du personnel communal, de faire part de vos intentions – je ne fais aucun procès d'intention, je veux simplement vous signaler que sur ces questions de mutualisation qui ne vont pas manquer d'arriver, puisqu'on va évidemment aller vers des doublons, quand les villes vont se regrouper... Il est fait état de votre intention de privatiser un certain nombre de services, je voudrais savoir où cela en est.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui vous a dit cela ? Avez-vous lu quelque chose ? Ai-je écrit quelque chose ? Arrêtez les fantasmes ! M. MIGNOT, vous et vos amis passez votre temps à mentir et à faire peur aux gens ! A force de vous écouter mentir, vous finissez par croire que ce sont des vérités.

M. DIDIER MIGNOT :

M. MEIGNEN, ne retournez pas...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Basez-vous sur ce que j'écris, et sur rien d'autre.

M. DIDIER MIGNOT :

Vous n'avez pas écouté ma question. Je vous dis qu'il est fait état d'un certain nombre de propos qui font...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui ?

M. DIDIER MIGNOT :

C'est la rumeur.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est la rumeur ? Mais c'est trop facile d'invoquer la rumeur ! M. MIGNOT, ce n'est pas votre premier mandat, soyez raisonnable, respectez...

M. DIDIER MIGNOT :

Je vous rends service, M. MEIGNEN !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, vous ne me rendez pas service, vous alimentez la rumeur ! C'est tout ce que vous faites.

M. DIDIER MIGNOT :

Démentez-la.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais à partir de quoi ? Je ne démens pas les rumeurs, pas plus que les mensonges que vous et vos amis passez votre temps à répandre.

M. DIDIER MIGNOT :

Je vous pose une question qui n'est plus une rumeur : avez-vous l'intention de privatiser les services, oui ou non ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

De privatiser quoi ?

M. DIDIER MIGNOT :

Les services municipaux.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Lequel ?

M. DIDIER MIGNOT :

Je ne sais pas.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si vous ne savez pas, ne posez pas la question !

M. DIDIER MIGNOT :

Si, c'est important !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On verra bien ! Vous êtes incapable de dire... Vous vous basez sur la rumeur, mais ce n'est pas pro, M. MIGNOT, un élu responsable ne se base pas sur la rumeur. Que nous jouez-vous comme cinéma ?

M. DIDIER MIGNOT :

Alors je vous pose une question : avez-vous l'intention de privatiser le service Voirie ? Avez-vous l'intention de privatiser le service Entretien ?

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

C'est la même rumeur sur la piscine municipale, M. MIGNOT. Elle n'est pas privatisée !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Et la piscine municipale n'ouvre pas, et je ne sais trop quoi encore ! Et mon directeur de cabinet dort sur le canapé alors qu'il n'y a plus de canapé ! Voilà ! Il faut arrêter ces conneries un jour ou l'autre.

M. DIDIER MIGNOT :

M. MEIGNEN, avez-vous l'intention de privatiser un quelconque service municipal ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais vous le verrez bien !

M. DIDIER MIGNOT :

Merci pour votre réponse.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

En tout cas, aujourd'hui ce n'est pas à l'ordre du jour.

M. DIDIER MIGNOT :

Tout cela pour dire qu'il me semble plus important d'aborder ces questions que de sabrer le comité d'entreprise des agents du personnel qui est, comme ils le disent si bien, leur bien commun.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vais vous répondre parce que vous faites un peu long.

M. DIDIER MIGNOT :

Vous m'interrompez tout le temps donc évidemment !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je ne vous ai pas interrompu, justement.

Si M. LAURENT pouvait arrêter d'insulter tout le monde... Je vais vous faire évacuer, M. LAURENT.

On se calme. Je vais répondre à l'opposition d'une manière simple.

Je voudrais dire à l'opposition que les élus sont là pour décider. Ils ont été élus sur un programme, ils sont là pour prendre leurs responsabilités. Nous n'allons pas passer notre temps, comme vous l'avez fait précédemment, à réunir les gens pour soi-disant prendre leur avis alors qu'on a décidé sans eux. Nous assumons nos responsabilités. Au moment où nous prenons la décision d'adhérer au CNAS, nous le faisons en totale conscience que cela servira les intérêts des employés communaux et que c'est totalement à leur avantage.

J'entends bien qu'une poignée de gens de la CGT ne sont pas contents, je peux comprendre, mais ils ne sont pas majoritaires, loin de là...

M. LAURENT (HORS MICRO) :

50 % !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Justement, non, pas 50 % ! M. LAURENT, je vous ai demandé de faire silence, je vais vous faire évacuer si vous continuez !... Faites évacuer ce Monsieur, s'il vous plaît... Partez, cela vaut mieux.

M. LAURENT (HORS MICRO) :

Il y a eu une élection, au même titre que vous les gens du CASC ont été élus...

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

M. LAURENT, ne salissez pas l'image de votre frère qui se tient beaucoup mieux que vous !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. LAURENT, sortez, et on ne tutoie pas les élus. Sortez, s'il vous plaît.

Sur les élections du CASC, puisque c'est abordé, je signale simplement – et c'est un des éléments d'appréciation – qu'il y a aujourd'hui quasiment autant d'élus d'un autre syndicat, FO, 4 contre 5, que la personne qui a fait la bascule est contestée puisqu'il s'agit de la personne qui représente le collège des retraités, et la liste FO des retraités n'a pas pu être déposée. Donc, il y a un recours et cette courte tête d'un élu...

M. DIDIER MIGNOT :

La saisine du tribunal administratif a été retirée.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

...ne donne pas l'autorisation, quoi qu'il en soit, à la CGT. Cette courte tête d'un élu ne lui donne pas le droit d'exclure FO de toutes les commissions, de ne pas répondre à FO lorsque FO demande des comptes concernant la comptabilité du CASC, parce que des subventions ont été versées et on a le droit de savoir à quoi elles ont été utilisées. Donc, bien évidemment, nous demanderons des comptes au CASC, parce que des sommes ont été versées.

Je n'oublie pas l'épisode des congés, des chèques en bois de cet été.

Il est insupportable qu'un certain nombre d'agents aient été empêchés dans un premier temps de prendre leurs congés. On me dit qu'ils sont tous partis, je pense qu'il y en a un certain nombre... C'est toujours la famille de l'ancien maire qui manifeste, il faudrait peut-être les calmer et leur apprendre un peu les règles, que ce soit le frère ou la nièce, ils parlent aussi fort l'un que l'autre.

Des gens sont venus dans mon bureau en pleurant, en me disant : « Mes vacances ne sont pas payées, il y a un chèque en bois. J'ai été appelé par le centre de vacances (ou la personne auprès de qui j'ai loué mon appartement) ». Il y a au moins une personne qui est allée sur son lieu de vacances et à qui on a dit : « Votre voyage n'est pas payé, vous pouvez repartir, sauf à le payer une deuxième fois ».

Je précise que les agents qui ont été concernés avaient versé 70 % de leur voyage puisque le CASC était censé payer les 30 % qui restent. Or, ils n'ont pas pu... C'est toujours la même qui parle ! Je rappelle qu'il ne faut pas manifester dans cette enceinte.

L'ensemble des choses me fait dire qu'on ne peut pas prendre le risque de recommencer une prochaine fois. Comme de toute façon les prestations du CNAS sont nettement supérieures à celles du CASC, en tout cas depuis que je peux les évaluer, la chose est faite et nous sommes là pour décider.

La date du 1^{er} septembre... Vous nous rendrez des comptes, M. BENSMAINE, ce n'est pas la peine de parler si fort, vous êtes le président, vous nous rendrez des comptes et faites attention parce que vous êtes le responsable de la comptabilité ! Donc, vous avez posé la question : pourquoi le 1^{er} septembre ? Tout simplement parce que quand on adhère au CNAS on adhère obligatoirement soit au 1^{er} janvier, soit au 1^{er} septembre, et comme il fallait, avant d'adhérer, avoir l'approbation d'une majorité du Conseil Municipal, nous allons adhérer avant la fin du mois de septembre, après ce Conseil qui, j'espère, validera l'adhésion. Donc, les agents seront de fait adhérents au 1^{er} septembre, ce qui a une incidence intéressante pour eux : ils pourront percevoir les aides de rentrée scolaire, dès cette rentrée scolaire, de manière rétroactive.

D'ailleurs, on me dit (j'espère que ce n'est pas vrai) que le CASC avait acheté des tickets de rentrée pour 27 000 €, qui n'ont pas été donnés aux agents. J'espère qu'ils les percevront... Je termine, je réponds à vos questions.

Il y a un représentant des élus, qu'on vous proposera d'entériner aujourd'hui. Il y a un représentant du personnel communal. Il y avait deux manières de voir les choses ; il me semblait naturel que la personne à la DRH, en l'occurrence Myriam GIRIER-DUFOURNIER, qui a mené les pourparlers avec le CNAS, et qui est au fait, soit cette représentante, mais puisque nous avons l'habitude dès qu'un poste se libère de le mettre sur le Flash Info et d'attendre que les agents qui le souhaitent puissent postuler, nous regarderons qui veut bien postuler.

Les retraités : comme je vous l'ai dit, il y a un coût, je crois que c'est 197 € tout de suite, puis dans un an et demi ou deux ans, le montant passera à 203 ou 204 €, disons 200 € par employé, et pour les retraités le coût est un peu moindre, mais quand même conséquent. Donc, nous nous sommes posé la question : comment fait-on ? Le CNAS ne prévoit pas que les retraités soient inclus. Nous avons négocié avec le CNAS pour qu'un certain nombre de retraités soient inclus et le meilleur moyen de contrôler la dépense est de dire que les agents qui prennent leur retraite pourront bénéficier des offres du CNAS pendant l'année de leur retraite, plus cinq ans, à une condition : que les gens habitent le Blanc-Mesnil, parce que c'est plus facile...

On ne peut pas savoir si les gens qui partent dans le Sud de la France ou en Bretagne bénéficient ou pas des offres du CNAS et cela ne sert à rien de payer pour des gens qui n'en bénéficient pas, tout simplement. Donc, on a trouvé ce moyen terme qui permet d'accompagner les jeunes retraités tout en garantissant que les finances de la Ville soient préservées et qu'on ne jette pas de l'argent par les fenêtres.

Vous dites que l'offre est amoindrie, c'est totalement faux, les agents vous démentiront, ce n'est pas parce qu'il y a un peu de bruit dans les gradins que ces gens-là ont raison. Il suffit de comparer les catalogues, on voit bien une différence très nette. Une dame me disait l'autre jour dans une réunion : « Je suis retraitée, pour que je ne sois pas seule, ma fille qui a 36 ans m'accompagnait, avec le CASC j'avais le droit, demain je n'aurai pas le droit », je lui ai dit « Madame, ce n'est pas un droit, c'est un passe-droit », c'est-à-dire que cette personne est partie à la place d'un employé communal puisqu'à chaque fois qu'il y a un voyage, vous le savez, que ce soit en avion, en car, c'est évidemment contingenté. Ce bonus-là n'existera plus parce que les choses seront faites dans les règles, elles seront connues de tous, ce ne sont pas toujours les mêmes qui partiront, la totalité du personnel pourra bénéficier des offres.

Quant au caractère local qui disparaîtrait, non, vous vous trompez parce que les gens du CNAS nous ont expliqué qu'hormis les offres standard faites dans le catalogue, si les agents ont intérêt à partir par tel ou tel voyageur, ou ont localement besoin d'accéder à telle salle de sport ou tel organisme, le CNAS peut, à leur place, négocier pour qu'ils bénéficient des mêmes offres de services et des mêmes réductions d'abonnements.

Quant au CASC, j'ai évidemment lu le tract dont vous parlez, quand le CASC nous parle de liberté cela me fait doucement rigoler, et là il suffit de demander aux élus au CASC, qui ne sont pas de la CGT, ce qu'ils en pensent, ils vont vous le dire. Il n'y a aucune transparence. Il y a une opacité... Puisque Monsieur me parle de la CGT, je trouve tout à fait anormal que la CGT dans un tract, annonce une réunion au CASC. Qu'on m'explique ! Vous avez un local, Monsieur, comme tous les syndicats la CGT locale dispose d'une salle

Je l'espère !

Bien évidemment, les moments entre collègues continueront, je vous l'ai expliqué. D'ailleurs, il y a en plus dans l'offre du CNAS, un soutien de juriste, quel que soit le problème que les agents communaux peuvent rencontrer il y a une permanence gratuite avec des juristes.

Vous pensez bien que la personne qui fera l'interface fera en sorte qu'il y ait des voyages en commun, des spectacles en commun, qui pourront être réservés.

Voilà ce que je souhaitais vous dire pour vous répondre. Nous allons peut-être passer au vote... Une remarque ? On ne va pas s'éterniser là-dessus.

M. DIDIER MIGNOT :

Je ne partage pas mais je ne vais pas reprendre tout ce que vous avez dit.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez le droit de ne pas partager, mais c'est la vérité.

M. DIDIER MIGNOT :

Je ne pense pas que ce soit la vérité, mais... Parole contre parole.

On vous avait interpellé le 2 avril dernier au Conseil Municipal sur le fait que vous ne versiez pas la subvention jusqu'à la fin de l'année, ce qui a mis le CASC (c'est assez bien expliqué dans leur tract) dans une difficulté puisqu'ils expliquent les mécanismes de réservation de vacances, etc. Vous nous aviez répondu : « Je vais demander des comptes aux gens qui gèrent le CASC ». C'est dans le PV du Conseil Municipal. Cette demande a-t-elle été faite ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous allons le faire.

M. DIDIER MIGNOT :

Donc, vous avez pris la décision... On vous avait questionné sur la subvention jusqu'à fin septembre, vous aviez dit : « J'ai besoin de voir clair », ce qui se comprends, et « je vais d'ici là demander des comptes aux gens qui gèrent le CASC », vous ne l'avez pas fait, sauf que le Conseil d'Administration du CASC et le Bureau du CASC, cherchent à vous rencontrer depuis, et vous n'avez jamais donné suite à ces demandes de rencontres.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je n'ai pas donné suite et je vais vous expliquer pourquoi. C'est important. Les majoritaires du CASC (c'est comme cela qu'on doit vous appeler) ; la CGT du CASC, souhaite me voir sans FO, c'est-à-dire que j'ai des demandes de rencontres... J'ai rencontré dès mon arrivée les partenaires sociaux, tous dans la même salle, or le représentant de la CGT CASC me dit : « On veut bien vous rencontrer mais sans les élus de FO », donc j'ai dit « non, je rencontre tout le monde ou je ne rencontre personne ». Voilà la raison, il n'y en a pas d'autre.

Après, nous avons versé les trois quarts de la subvention, c'est-à-dire jusqu'à fin septembre, pour permettre au CASC d'absorber les périodes de vacances et les aides aux employés communaux pour qu'ils puissent prendre leurs vacances, 262 000 €. Où est passé cet argent ?

Donc, le CNAS va se substituer au CASC et nous allons laisser le temps aux chèques de rentrer car je crois qu'un certain nombre d'agents ont échelonné leurs paiements, nous allons laisser le temps au CASC de payer les primes d'air pur qui n'ont pas été payées, un certain nombre de primes de mariage qui n'ont pas été payées.

Là aussi, il y a des demandes, j'espère qu'elles seront honorées parce qu'on a dit à certains agents : « Vous avez 48 heures pour le faire ». On va laisser un temps de passage de témoin entre les deux organismes. J'espère que le CASC sera à la hauteur de ses engagements et versera bien aux agents les primes qui sont dues. Ensuite, nous demanderons des comptes parce qu'on ne peut pas impunément faire des chèques en bois, cela relève de l'article 313-1 du Code pénal, et rien n'autorise des agents, même du CASC, à faire des chèques en bois. Nous verrons bien, si la comptabilité est réglo, tant mieux, je le souhaite, si ce n'est pas le cas les responsables auront à rendre des comptes.

Mme DELMAS, puis nous passons au vote.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

En dehors du fond, ce mémoire ne peut être voté tel que présenté, puisqu'illégal au regard de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales. Il ne peut faire état d'une adhésion au 1^{er} septembre, date antérieure à notre Conseil.

Cette décision devrait mentionner une date postérieure à la date exécutoire de la décision, soit dans le meilleur des cas la semaine prochaine. Donc, tous les calculs deviennent caducs. La solution la plus sage nous semble être : retirer le dossier et remettre l'ouvrage sur le métier ; c'est pourquoi nous ne prendrons pas part au vote.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est entendu, Madame, mais vous vous trompez, l'adhésion au CNAS sera postérieure à ce Conseil Municipal et c'est le CNAS qui nous dit : « On vous consent des avantages à partir du 1^{er} septembre ».

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Ce n'est pas ce qui est écrit dans le mémoire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si, ce sont les règles du CNAS, je viens d'expliquer : on adhère au CNAS soit au 1^{er} janvier, soit au 1^{er} septembre. C'était trop court pour adhérer au 1^{er} septembre, et je voulais surtout que les vacances se passent bien – ce qui n'a pas été le cas – donc nous avons attendu le premier Conseil après les congés d'été pour passer ce mémoire au Conseil et adhérer.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Excusez-moi, dans ce cas je voudrais avoir une explication. Pourquoi dans le calcul de la cotisation est-ce le nombre d'agents multiplié par la cotisation plancher, divisé par 3, ce qui laisse supposer que l'on paie pour 4 mois ? Donc, depuis le 1^{er} septembre.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je n'ai pas compris votre question.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Ce sont des mathématiques qui laissent supposer que nous payons pour 4 mois la cotisation de 2015.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On adhère sur une année glissante, j'imagine que c'est cela.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Ce n'est pas ce qui est mentionné.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Parlez-vous de l'adhésion au CNAS ?

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Oui. Je sais lire, M. le Maire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas moi qui ai mené les négociations mais j'imagine qu'il y a deux possibilités : soit on règle le dernier trimestre au prorata des mois restants...

MME ANNE-MARIE DELMAS :

On règle 4 mois, là, tel que c'est écrit.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Soit on adhère pour une année...

MME ANNE-MARIE DELMAS :

C'est illégal, on ne peut pas le voter aujourd'hui.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Là où vous avez raison, c'est qu'on est obligé de régler pour 4 mois, c'est obligatoire, c'est comme cela. Sur le mois de septembre cela se chevauche mais c'est fait justement pour que les choses se passent bien, pour qu'il y ait un tuilage et que les agents ne soient pas pénalisés.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

On n'a pas le droit de décider aujourd'hui de ce tuilage antérieur.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On a compris. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Vous avez bien compris ? Donc si le contrôle de la légalité vous en parle, vous aurez compris aussi. D'accord, merci.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On a compris. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (sans que Mme DELMAS et M. SOUBEN n'aient pris part au vote)

- MET en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au C.N.A.S. à compter du 1^{er} septembre 2015,
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'adhésion au C.N.A.S.,
- VERSE au C.N.A.S. une cotisation égale au nombre d'agents de l'année multiplié par la cotisation plancher.

Pour l'année 2015 :

Cotisation = $\frac{\text{nb agent} \times \text{cotisation plancher}}{3}$

La première année d'adhésion, la cotisation est calculée sur la base de l'effectif (date d'effet d'adhésion) multipliée par la cotisation plancher.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Doit-on toujours dire « Les Verts » ? Comme il y a eu une scission... Vous n'avez pas bougé, vous ne faites pas partie de ceux qui quittent, d'accord, alors canal historique. C'est bon de le savoir, pour tout le monde. Merci, M. SOUBEN.

Désignation du représentant des élus au CNAS

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Soit on vote à main levée si l'on a l'accord de tout le monde, soit on vote à bulletin secret.

M. DIDIER MIGNOT :

Faites comme vous voulez, nous ne prendrons pas part au vote pour la désignation du représentant des élus.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Donc l'ensemble de l'opposition ? D'accord. Vous ne voyez pas d'inconvénient à ce qu'on vote à main levée malgré tout ?

M. DIDIER MIGNOT :

Non. Nous ne prenons pas part au vote mais nous pouvons être d'accord pour le vote à main levée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la désignation du représentant de la commune du Blanc-Mesnil au sein du comité national d'action sociale, au scrutin uninominal, majoritaire, par un vote à mains levées, conformément au règlement intérieur.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous proposons le nom d'Antonio DI CIACCO pour représenter les élus au CNAS.

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation du représentant du Conseil Municipal, au sein du comité national d'action sociale, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du C.N.A.S., au scrutin uninominal, majoritaire, comme suit :

Votants : 42

Blancs et nuls : /

Exprimés : 31

Nombre de sièges à pourvoir : 1

Ont obtenu :

- Candidat présenté par la Majorité Municipale : 31 voix
M. Antonio DI CIACCO

- PROCLAME élu M. Antonio DI CIACCO pour siéger au comité national d'action sociale.

2. REMISE À JOUR DU RÉGIME INDEMNITAIRE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous savez qu'en début de mandat, nous avons travaillé sur la remise à jour du régime indemnitaire des catégories A, de manière à débloquer la PFR. C'est une prime qui permet de récompenser les gens qui après évaluation (il y a une période de notation) ont fait un bon travail.

Nous vous proposons de débloquer le régime indemnitaire des catégories B et C pour avoir la possibilité de mieux rémunérer ceux qui font un bon travail.

Je vous propose de voter ce mémoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE cette mise à jour du régime indemnitaire.

3. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Compte tenu de la nécessité de mettre le tableau des effectifs en conformité avec les besoins des services, il vous est proposé de procéder à sa modification à compter de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Compte tenu de l'avis sollicité au Comité Technique en date du 15 septembre 2015.

- PROCÉDE pour tenir compte des recrutements et des développements de carrière, à la modification de différents postes ainsi qu'il suit :
 - Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet 17.5/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet 28/35^{ème}
 - Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 06/20^{ème} et création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 16/20^{ème}
 - Suppression d'un poste de conseiller des activités physiques et sportives et création d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives
 - Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et création d'un poste de rédacteur
 - Suppression d'un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe et création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe
 - Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe et création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe
 - Suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe et création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe
- APPROUVE la modification du tableau des effectifs ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

4. IMMEUBLE RÉPUBLIQUE – MODIFICATION DE L'ÉTAT DESCRIPTIF DE VISION VOLUMÉTRIQUE – ÉCHANGES DE VOLUMES ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ FB PARTICIPATIONS – CESSIION À TITRE GRATUIT PAR LA SOCIÉTÉ LOGIS TRANSPORTS AU PROFIT DE LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est très technique. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PROCÉDE aux échanges et à la cession gratuite sans valeur financière susnommés ;
- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte modificatif de l'état descriptif de division volumétrique ;

- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte portant échanges de volumes et cession gratuite sans valeur financière.

5. Z.A.C. GUSTAVE EIFFEL – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ POUR L'EXERCICE 2014 ET DU BILAN PRÉVISIONNEL ACTUALISÉ

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je ne prendrai pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. le Maire ne prenne part au vote,

- APPROUVE l'ensemble des documents du Compte-Rendu Annuel aux Collectivités 2014 de la Z.A.C. Gustave Eiffel ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

6. ZONE INDUSTRIELLE DU COUDRAY – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ POUR L'EXERCICE 2014 ET DU BILAN PRÉVISIONNEL ACTUALISÉ ET AVENANT N° 9 AU TRAITÉ DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT ENTRE LA VILLE ET SÉQUANO AMÉNAGEMENT

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je ne prendrai pas part au vote non plus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. le Maire ne prenne part au vote,

- APPROUVE l'ensemble des documents du Compte-Rendu Annuel aux Collectivités 2014 de la concession du COUDRAY,
- APPROUVE l'avenant n°9 à la concession d'aménagement entre Sequano Aménagement et la Ville sur la zone de la Coudray,
- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°9 correspondant ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

<p>7. S.I.F.U.R.E.P. – APPROBATION DE L'ADHÉSION DES COMMUNES DE BIÈVRES, GRIGNY, MÉRIEL ET RUEIL-MALMAISON ET DE LA MODIFICATION DES STATUTS</p>
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mme CERRIGONE et moi-même ne prenons pas part au vote. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. le Maire et Mme CERRIGONE ne prennent part au vote,

- APPROUVE l'adhésion des communes de Bièvres, Grigny, Mériel et Rueil-Malmaison au S.I.F.U.R.E.P. ;
- APPROUVE la modification des statuts du syndicat.

<p>8. CONVENTION AVEC LE SEAPFA ET BMES POUR LA MISE À DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX POUR LES BESOINS DE L'EXPLOITATION DE LA RESSOURCE GÉOTHERMALE SUR LE RÉSEAU DE CHALEUR DE LA VILLE</p>

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Une petite explication, pour la salle plus que pour les élus. Il est important que la salle ait conscience de ce qui se passe.

Un puits de géothermie était un peu obsolète, donc on le remplace par un autre puits, sur le terrain qui jouxte le cimetière. C'est donc une convention de mise à disposition de ce terrain au profit du SEAPFA et donc BMES et CORIANCE. On demandera en échange à cet établissement de faire passer le petit local qu'il a de l'autre côté de l'avenue Descartes sur ce terrain-là, pour que l'on puisse mieux travailler à la rénovation du quartier des Tilleuls (ce petit local nous gênait sur le bord de route), et que la façade de leur bâtiment corresponde à ce que l'on souhaite, pour qu'il n'y ait pas quelque chose de pas très joli sur cette avenue Descartes qu'on est en train de retravailler.

Voilà quelques précisions que je souhaitais vous donner.

Qui est pour l'adoption de cette convention ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec le SEAPFA et BMES,
- AUTORISE M. le Maire à la signer.

9. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE – ANNÉE 2015

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On a regardé de très près ces subventions, on a fait un état de ces subventions et il nous est apparu qu'on est passé au cours des années précédentes à travers un certain nombre de financements qu'on aurait pu obtenir, donc on a embauché des gens qui s'affairent, dont c'est le métier, qui ont montré cette année tout leur savoir-faire puisque nous avons obtenu plus de 300 000 € de subventions supplémentaires de l'Etat et d'autres collectivités, ce qui nous a permis d'améliorer sensiblement notamment l'état des écoles, mais pas seulement, et d'aider plusieurs associations.

Tout cela va dans le bon sens mais nous serons vigilants et dès que nous pourrons faire tomber une subvention pour nous aider à faire le bien en ville, nous ne nous en priverons pas.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

M. DIDIER MIGNOT :

Attendez, M. MEIGNEN, j'ai vraiment une remarque à faire sur ce mémoire. Mon propos n'est pas polémique, il est très technique.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non ? C'est vrai ?

M. DIDIER MIGNOT :

Si, promis. Je vais le dire en toute humilité : j'aurais pu éventuellement m'apercevoir de cela à la commission des Finances, j'étais passé à travers, mais MM. RANQUET et BOUMEDJANE aussi, donc cela me rassure.

C'est un vrai problème, qui concerne deux mémoires sur la question du tennis. Encore une fois, mon propos n'est pas polémique car nous serions favorables au fait de voter les deux mémoires, mais on a un vrai problème de financement.

Dans le tableau de financement, il y a des erreurs manifestes, dans les deux mémoires. Je m'excuse de rentrer dans de la tambouille un peu technique...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Dites-nous.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est pour essayer de faire comprendre les choses. Je parle simplement des tennis. On a une estimation du projet de 2 337 770 €, une dotation sollicitée de 888 000 € et un reste à charge de la Ville de 1 237 000 €. Quand on additionne la DPV et le reste à charge, on arrive à 2 125 000 €. Il manque 212 000 €, c'est un problème, mais il y a encore plus compliqué. Je vous propose...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On corrige. Bonne remarque.

M. DIDIER MIGNOT :

Mais nous ne pouvons pas voter un mémoire comme cela.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous pouvons le corriger en séance et le voter.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est compliqué, parce que pour le deuxième mémoire concernant le sujet, la demande de subvention au CNDS (un mémoire d'après) c'est pareil, la situation est très compliquée puisque le tableau de financement tel qu'il est présenté, est juste (2 774 000 € d'autofinancement et la subvention CNDS, on tombe bien sur le même coût du projet, identique au mémoire précédent, mais là encore on ne comprend pas : l'autofinancement du mémoire CNDS n'est pas le même que le reste à charge du mémoire Politique de la Ville, même si l'on y ajoute dans l'autofinancement (j'ai fait cette hypothèse) les 888 000 € de la dotation Politique de la Ville. Donc, on a un imbroglio de chiffres qui, à mon avis, nécessiterait que l'on retire ces mémoires. En tout cas, nous ne prendrons pas part au vote. Je ne vote pas un mémoire comme cela.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui a dit ça ? Je veux savoir qui a dit cela. Est-ce encore le frère ? Eh bien, vous irez devant le juge. Il y a des témoins. Ce n'est pas possible de vous laisser dire ça !

M. DIDIER MIGNOT :

Je voudrais vous dire que l'on ne votera pas.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'ai compris votre remarque, elle est fondée, c'est probablement une erreur de retranscription mais..

M. DIDIER MIGNOT :

On s'est posé aussi la question : hors taxe ou TTC ? Ce n'est même pas cela, donc c'est vraiment impossible à voter, selon moi.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je pense que c'est une erreur de retranscription. Nous repasserons les deux au prochain Conseil, vous avez raison. Merci de la remarque. Madame.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Un petit complément, en termes d'éthique et de transparence vis-à-vis de l'ensemble de nos financeurs. J'aurais aimé trouver, que ce soit dans le dossier Politique de la Ville, que ce soit dans celui du CNDS, la demande aux autres partenaires, c'est-à-dire préciser à la Politique de la Ville qu'on demande aussi au Centre national du Sport, et dans celui du Centre national du Sport qu'il y a une partie Politique de la Ville, pour avoir quelque chose de très transparent dans le financement et identique dans les deux dossiers.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Tout est transparent, il y a une erreur de frappe, c'est tout. On le repassera dans de bonnes conditions, avec les bons chiffres au mois d'octobre, c'est plus simple.

Merci de la remarque, nous en tenons compte.

10. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE DE LOISIRS CALMETTE – ANNÉE 2015

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cette subvention nous est proposée par le sénateur-maire du Bourget, Vincent CAPO-CANELLAS, que nous remercions.

A un Conseil précédent, le sénateur-maire des Pavillons-sous-Bois, Philippe DALLIER, nous avait proposé également une subvention de 20 000 € et Mme BUFFET avait également proposé d'aider à travers la réserve parlementaire. On ne peut que se féliciter de cette aide de nos parlementaires.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PROPOSE la réfection de la couverture du Centre de Loisirs Calmette ;
- AUTORISE M. le Maire à solliciter la subvention au titre de la réserve parlementaire ;
- APPROUVE le plan de financement ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes ;
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

11. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CENTRE NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT POUR LA COUVERTURE DE TROIS COURTS DE TENNIS AU STADE ELUARD – ANNÉE 2015

Report au prochain Conseil Municipal.

12. AVENANT N° 3 AU MARCHÉ RELATIF À L'EXTENSION – RÉHABILITATION DE LA PISCINE HENRI WALLON

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mme DELMAS.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Cet avenant n'est pas une surprise, je l'avais annoncé ici même, c'est une démarche permettant à la société détentrice du marché de se rapprocher du montant initial sans avoir de fosse de plongée, ni de toiture végétalisée. Oseront-ils trouver des prétextes aussi fallacieux que le traitement acoustique qui était prévu pour présenter un avenant n° 4 pour atteindre le prix de départ ? La question reste posée.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous vous trompez, Madame, il y a une explication simple. On a soustrait des sommes, vous avez raison, parce qu'on voulait faire des économies sur certains points. Ensuite, on a été obligé de rajouter des équipements du type « accès handicapés » qui n'étaient pas prévus. En l'occurrence, on a voulu doter cet équipement de... Ce n'est pas une œuvre d'art, mais on aura une frise, de l'émail, c'est un équipement qui est là pour malheureusement 20 ans, 30 ans, donc on a voulu que cette piscine soit belle.

Nous avons donc fait une dépense supplémentaire que nous vous demandons de voter, pour un certain nombre d'équipements qui étaient nécessaires mais aussi pour la doter d'une frise qui sera agréable et qui rendra... On avait un mur pas très beau, avec des espèces d'alvéoles, c'est ce mur-là qu'on a enlevé et habillé de manière à rendre cette piscine plus agréable.

La société, que nous n'avons pas nous-mêmes plébiscitée, puisque cela a été voté par la majorité précédente, n'est en rien concernée par cela, et cela ne jouera pas sur le délai puisqu'on a eu confirmation hier que la piscine sera bien en place pour la rentrée scolaire de la Toussaint. On procédera à une inauguration.

Nous nous sommes posé la question du nom que nous allions lui donner.

M. DIDIER MIGNOT :

Elle s'appelle déjà Henri WALLON !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, la piscine s'appelait Henri WALLON, elle prend une autre forme aujourd'hui, c'est l'occasion de lui donner un nom autre. Henri Wallon est connu mais pour les jeunes, il ne représente pas grand-chose aujourd'hui. J'étais plutôt fan de lui donner le nom d'un grand nageur, je pensais à Alain BERNARD avec qui on était en contact, puisque c'est le premier à avoir battu les Américains dans leur spécialité aux Jeux Olympiques, puis je me suis dit que dans 15 ou 20 ans on ne connaîtra peut-être pas plus Alain BERNARD qu'Henri WALLON, et que ce ne serait pas très parlant pour les jeunes, comme pour nous aujourd'hui.

On sollicitera bien sûr le Conseil Municipal sur ce nom. Je pense qu'il faut tendre vers des noms de lieux, cette nouvelle voie, celle allée des Carrières qui mène au projet Spirit et au quartier des Carrières, on l'appelle « allée des Carrières » parce qu'elle mène au quartier des Carrières. La rue Jacques DEMOLIN s'appelait la rue de l'Eglise, avant, on comprenait bien que c'était la rue de l'Eglise. Jacques DEMOLIN est un résistant blanc-mesnilois donc cela a un sens de donner son nom à cette rue, mais à chaque fois que nous pourrions tendre vers des noms qui rappellent l'histoire ou notent la proximité avec un équipement, nous le ferons. Notre choix n'est pas arrêté mais nous vous proposerons probablement « la piscine du parc » puisqu'elle est située près du parc. Restons blanc-mesnilois. Cela fera l'objet d'une proposition, à un autre conseil.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est l'accès, la rampe.

M. ALAIN BARRES :

A priori ce n'est pas nous qui avons fait la note de synthèse, pourtant vous en parlez en disant « la ville en possède déjà ». Est-ce une erreur ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas le premier mémoire qu'on vote ! Au départ il n'y en avait pas, on l'a voté. Ne pinailliez pas. Je vous dis qu'il y a un certain nombre d'équipements qui n'étaient pas prévus, qu'on a mis en place et qu'il y a par ailleurs la volonté... A une époque – Mme DURAND me le rappelait, qui est une des anciennes de la ville et du service des bâtiments – la loi disait : « On doit pour chaque équipement public consacrer une partie du budget à placer quelque chose d'artistique à l'intérieur », peut-être pas une œuvre d'art, mais c'est ce que nous avons essayé de faire à travers cette mosaïque.

M. DIDIER MIGNOT :

Nous allons voter contre ; nous avons eu ce débat à de multiples reprises sur la piscine, je ne veux pas le relancer. Ce n'est pas un vote contre la rénovation de la piscine, que nous avons lancée, mais un vote contre la modification du projet. C'est pour que tout le monde comprenne bien.

Une suggestion, si je peux me permettre : je suis pour qu'on garde le nom d'Henri WALLON pour cette piscine, mais si vous avez décidé de changer le nom... J'avais initié, quand on avait réfléchi à la rénovation de cette piscine, un comité de pilotage associant le Club de natation, le Conseil général, les professeurs d'Education physique, etc., ce serait peut-être bien de le réunir pour lui faire faire des propositions de nom de cette piscine.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Encore une fois, c'est de la fausse concertation, on verra, ce n'est pas la peine d'en faire un grand débat.

On a creusé un peu plus la piscine pour faciliter un certain nombre d'activités.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Associer le Club de natation au nom de la piscine : il aurait été préférable de l'associer au projet de la piscine. Cela aurait permis de ne pas avoir quatre lignes, comme ils me l'ont répété.

M. DIDIER MIGNOT :

Je regarde droit dans les yeux Mme COMAYRAS qui participait à ces réunions du comité de pilotage avec l'ensemble...

MME CHRISTINE COMAYRAS :

Excusez-moi, M. MIGNOT, comme vous venez de me citer... J'ai effectivement participé à plusieurs projets mais il y a très longtemps et ce n'étaient que des projets, il y en avait plein les tiroirs (pour ce projet-là). Je n'ai pas été sollicitée, si je l'avais été j'aurais dit : « Reprenez déjà les dossiers que vous avez sortis ». La concertation est une chose, Monsieur, tenir compte de ce que disent les gens en est une autre. Vous avez sûrement concerté les gens, en tout cas les gens du Club de natation (je ne parle pas du Bureau, je ne sais pas pour le Bureau)... Tout le monde aurait souhaité une piscine avec plus de lignes d'eau. On aurait eu un meilleur subventionnement. Soit vous les avez concertés et ils vous l'ont dit et quelqu'un a oublié d'en tenir compte, soit ils n'ont pas été concertés. En tout cas, je ne l'ai pas été.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Je confirme que le chef de bassin n'a pas non plus été convié sur le projet, les maîtres nageurs non plus.

M. DIDIER MIGNOT :

Je ressortirai les procès-verbaux de ces réunions-là.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Les procès-verbaux c'est une chose, mais quand on vous dit les choses, il faut écouter. Vous n'avez pas écouté, c'est ce qu'on est en train de vous dire.

M. DIDIER MIGNOT :

Ce n'est pas cela du tout, mais je n'insiste pas.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On voit le résultat. En tout cas, si nous avions été aux commandes à ce moment-là la piscine aurait eu une tout autre forme. Cela dit, on prend ce qui arrive, la population sera satisfaite d'avoir au moins cette pataugeoire et les jeunes apprendront à nager, ce qui est une excellente chose, mais on aurait pu mieux faire.

Concernant le nom, je vous le dis en forme de clin d'œil, vous avez échappé à un nom, « la vague bleue », mais j'ai trouvé que c'était un peu provoc.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est limite vulgaire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°3 au marché pour l'extension - réhabilitation de la piscine Henri Wallon fixant son montant à 6 246 137.44 € HT ;
- AUTORISE M. le Maire à le signer ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

13. CONVENTION AVEC LE S.I.G.E.I.F. ET LE S.I.P.P.E.R.E.C. POUR LE DISPOSITIF CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. RANQUET et moi-même ne prenons pas part au vote.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. le Maire et M. RANQUET ne prennent part au vote,

- APPROUVE la convention d'habilitation tripartite entre la ville, le S.I.G.E.I.F. et le S.I.P.P.E.R.E.C. pour le dispositif certificats d'économies d'énergie ;
- AUTORISE M. le Maire à la signer.

14. CONVENTION PARTICULIÈRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE AVEC LE S.I.G.E.I.F. POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT RUE GORKI, DU PROFESSEUR LANGEVIN, AVENUE HENRI BARBUSSE ET RUE BOIELDIEU

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous allons procéder à la remise en forme de ces rues donc nous allons enfouir la ligne électrique et vous aurez là une idée de ce que nous souhaitons pour la ville dans sa totalité. Nous consacrerons peut-être un peu plus de budget qu'auparavant à la réfection des rues et nous allons chercher la qualité à travers une différence de couleurs entre les trottoirs et le bitume, l'enfouissement des lignes bien sûr. On passera là où ce n'est pas fait à la fibre optique, et vous verrez que les « bateaux » seront également travaillés, pour avoir du travail de qualité. Notre directeur des services techniques ici présent, M. DELESCLUSE, y veille.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. le Maire et M. RANQUET ne prennent part au vote,

- APPROUVE les termes de la convention particulière de maîtrise d'ouvrage temporaire à intervenir avec le S.I.G.E.I.F. pour l'amélioration esthétique et de création de réseaux rues Gorki, du Professeur Langevin, avenue Henri Barbusse et rue Boieldieu ;
- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que la convention financière, administrative et technique à venir si les montants qui y seront indiqués sont inférieurs ou égaux à ceux de l'enveloppe prévisionnelle définie dans la présente convention de maîtrise d'ouvrage temporaire et s'ils sont inscrits au budget.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

J'ai une question sur l'enfouissement des lignes : cela comprend-il aussi les lignes téléphoniques ? A Drancy, dans un certain nombre de rues on a enfoui les lignes électriques et pas les lignes téléphoniques, le résultat ne se voit pas.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, toutes les lignes.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

En avez-vous l'assurance ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous y veillons.

15. THÉÂTRE 9 – MISE EN PLACE D’ATELIERS ET/OU STAGES – CRÉATION DE TARIFS

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l’adoption de ce mémoire ?

M. DIDIER MIGNOT :

Nous allons nous abstenir. Une question concernant les centres de loisirs : seront-ils conviés à ces dispositifs ? J’avais déjà posé la question en commission des Finances, le cas échéant les enfants devront-ils participer financièrement ou l’inscription à l’atelier sera-t-elle prise dans le tarif du centre de loisirs ?

M. KARIM BOUMEDJANE :

Pour faire très court, il y a eu un constat : pendant les vacances scolaires il fallait aussi que le théâtre puisse proposer des actions culturelles. Donc, différents stages ou ateliers seront proposés aux blanc-mesnilois, par exemple autour du cirque puisqu’on va accueillir des familles circassiennes, qui pourront sensibiliser les blanc-mesnilois. Evidemment, seront concernés les jeunes du périscolaire. Votre question est : auront-ils à payer 5 € ?

M. DIDIER MIGNOT :

Par exemple, les centres aérés, puisque c’est essentiellement pendant les vacances scolaires. Cela pourrait être intéressant pour eux. Dans ce cadre-là, les enfants auraient-ils à payer les 5 € ou l’inscription sera-t-elle prise dans l’inscription au centre de loisirs ?

M. KARIM BOUMEDJANE :

Evidemment, non, c’est une proposition du théâtre municipal, si c’est en direction des jeunes du périscolaire, cela fera partie intégrante...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l’adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE la création de tarifs pour la mise en place d’ateliers et/ou stages sur la base d’un prix à la demi-journée, à compter du 1^{er} octobre 2015.

16. – ACTIVITÉ CAFÉTÉRIA AU THÉÂTRE 9 – CRÉATION DE TARIFS

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit d'aider à vivre le Théâtre 9 puisque maintenant les salles sont pleines la plupart du temps, c'est une bonne réussite. Je vous invite à la présentation... Ce sont des Blanc-mesnilois qui viennent, qui trouvent le chemin du Théâtre 9, M. BRAMY. Je vous invite, vous qui êtes un féru d'activités artistiques, le 25 septembre, à la présentation de la saison, vous découvrirez combien cette présentation est variée, éclectique, pour tout public. Je pense qu'elle est de très grande qualité et qu'elle va permettre à tout le monde de trouver satisfaction.

Qui est pour l'adoption de ces tarifs ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la création de tarifs pour l'activité cafétéria au Théâtre 9, à compter du 25 septembre 2015.

17. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX AMICALES DE LOCATAIRES AU TITRE DE L'ANNÉE 2015

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 150 euros, pour l'année 2015, aux trois amicales de locataires suivantes :
 - Amicale de locataires de la résidence Notre Dame ;
 - Amicale de locataires de la résidence du Cèdre ;
 - Amicale de locataires de la résidence Pierre Montillet.
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination.

18. AUTORISATION PAR L'A.R.S. DU PROGRAMME D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DES PATIENTS DIABÉTIQUES 2015-2018 ET ATTRIBUTION DE SUBVENTION

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE la mise en œuvre pluriannuelle du programme autorisée par l'A.R.S. ;
- AUTORISE M. le Maire à solliciter la subvention de 8 000 € ;
- AUTORISE M. le Maire à signer les conventions annuelles et tous actes correspondants ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes ;
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

19. DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE LA M.I.L.D.E.C.A. DANS LE CADRE D'UNE ACTION DE PRÉVENTION MENÉE PAR LE C.S.A.P.A. CAP 93

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce sont des questions d'addiction, de drogue.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention de 3 000 € auprès de la M.I.L.D.E.C.A. au titre de l'année 2015 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes correspondants ;
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

20. DEMANDE DE FINANCEMENTS AUPRÈS DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE CONCERNANT L'ACTION DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2015

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la mise en œuvre de cette action ;
- AUTORISE M. le Maire à solliciter la subvention correspondante et à signer la convention et tout acte afférent ;
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

21. CONTRAT DE RÉUSSITE 2015/2016
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

L'opposition souhaite s'exprimer.

M. DIDIER MIGNOT :

Nous voterons pour, mais la somme perçue par les étudiants ne figure pas dans le mémoire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cela dépendra du nombre de bénéficiaires, me dit-on, cela va osciller entre 1 500 et 1 600 €.

M. DIDIER MIGNOT :

Juste une remarque. L'an dernier – cela peut arriver, j'en conviens – on avait annoncé aux étudiants que ce serait versé à telle et telle date, cela n'a pas été le cas, sans doute pour des raisons techniques. Je le dis parce que dans ce cas les parents font la jointure et ce n'est pas toujours facile pour l'ensemble de la famille.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous regarderons cela.

M. DIDIER MIGNOT :

Il faudrait juste veiller à ce que les dates annoncées soient bien celles où l'on verse l'argent.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Je suis désolée parce que j'avais préparé une intervention très construite avec des références de Conseils d'Etat et je viens de l'égarer, mais de mémoire...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est l'inconvénient de tout écrire, il faut être spontané.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

J'aimerais que dans le contrat proposé aux étudiantes on ne fasse pas état du mot « mademoiselle », conformément à la législation, depuis 1967, réaffirmée par le Conseil d'Etat. C'est peut-être anecdotique pour vous parce que je vous vois sourire, mais pour moi le droit des Femmes se défend en tout temps et en tout lieu.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est entendu. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les modalités du contrat de réussite :
- AUTORISE M. le Maire à signer le contrat avec chaque étudiant :
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

Résultat du vote :-

Pour :- Unanimité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le contrat de réussite 2015/2016.

Sports

22. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UEFA ET LA VILLE DU BLANC-MESNIL POUR LA MISE À DISPOSITION DU TERRAIN D'HONNEUR FOOTBALL DU STADE JEAN BOUIN
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cela a été annoncé un peu prématurément, on savait que c'était dans les tuyaux. Cinq terrains étaient en compétition : Bobigny, Drancy, Tremblay...et Le Blanc-Mesnil. Nous avons remporté cette « compétition », c'était serré, tout simplement parce que notre pelouse est bien entretenue et de bonne qualité, cela a fait une différence par rapport à nos compétiteurs, nous étions la ville la plus proche du Stade de France, et les installations permettent de faire rentrer le bus des joueurs et de verrouiller derrière.

Les gens de l'UEFA sont venus, mais également le RAID, le GIGN. Ils sont tous venus parce qu'on craint des attentats pendant cette période et ils veulent sécuriser les entraînements des joueurs. Ils nous ont fait une remarque sur le drainage du terrain. Ils vont nous payer le drainage du terrain, c'est très bien. On mettra un coup de propre dans les vestiaires qui en ont besoin, on fera là encore un petit effort mais globalement cela ne nous coûtera rien.

Il y aura sept matchs au Stade de France, des matchs de pools et des matchs couperets, je crois que c'est huitième, quart, et la finale. A chaque fois qu'il y aura un match au Stade de France, cet accord indique que les équipes nationales qui joueront les matchs pourront la veille et l'avant-veille du match, s'entraîner au Blanc-Mesnil. Elles utiliseront ou pas cette possibilité, mais vu l'état du Stade de France... Ils jouent au rugby. Mon prédécesseur est rugbyman mais ils ont mis la pelouse dans un état... Ce sont des plaques de gazon. On n'a peut-être pas intérêt à les laisser s'entraîner trop souvent, même au foot, donc je pense qu'ils viendront chez nous.

Après, reste à savoir si certains entraînements seront à huis clos en fonction de l'importance des matchs, ou pas. J'espère que nos gamins, petits et grands, pourront au moins approcher les joueurs pour faire signer des autographes et faire des photos.

On espère, vu la communauté italienne et la communauté portugaise du Blanc-Mesnil, un bon tirage au sort pour avoir les équipes nationales. On n'aura pas la France, qui s'entraînera à Clairefontaine.

M. DIDIER MIGNOT :

Il y a aussi l'Espagne.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais l'Espagne jouera probablement à Bordeaux, le terrain le plus proche. Après, pour les matchs quarts et huitièmes, peut-être. Et surtout, je dis « le Portugal » car outre Cristiano RONALDO il y a un Blanc-mesnilois dans l'équipe du Portugal, Raphaël GUERREIRO, qui joue aujourd'hui à Lorient mais joue dans l'équipe nationale du Portugal, c'est un grand joueur, il est très prometteur et on espère le voir avec l'équipe nationale portugaise, sur sa pelouse. Il a grandi là, s'est entraîné, sur cette pelouse du Blanc-Mesnil.

Nous attendons le tirage au sort du mois de décembre avec impatience.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la mise à disposition de l'installation sportive ;
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention correspondante ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes ;
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

23. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC BLANC-MESNIL HANDBALL / AULNAY HANDBALL

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Veux-tu dire un mot ?

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

On a rencontré la municipalité d'Aulnay ainsi que les clubs l'année dernière, on a convenu d'un partenariat pour les moins de 18 féminines. De plus en plus, les associations créent des ententes pour trouver des moyens financiers supplémentaires.

Donc, nous avons convenu d'aider nos deux clubs respectifs, que ce soit Aulnay ou le BMS Handball. Aulnay a déjà passé au mois de juin cet accord. Nous leur accordons une subvention de 4 000 € respectivement sur les deux municipalités. Nous avons la chance d'avoir une entente aulnaysienne/blanc-mesniloise qui évolue en Nationale 1 en moins de 18. On se félicite. Elles jouent une fois à Aulnay quand elles jouent à domicile, une fois chez nous, vous pouvez donc les voir régulièrement jouer au stade Jean Bouin.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de cette convention ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 000 € à « Entente - 18F Aulnay Handball / Blanc-Mesnil Sport Handball »
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention correspondante.
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice 2015, nature, fonction et destination correspondantes.

24. CRÉATION DE NOUVEAUX TARIFS POUR LA PISCINE MUNICIPALE

M. DIDIER MIGNOT :

Nous allons voter contre.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pourquoi ?

M. DIDIER MIGNOT :

Parce que là aussi, il y a un peu d'amateurisme (pardonnez-moi l'expression) : enfant de moins de 12 ans, 1,50 €...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cette manière de présenter les choses est insupportable ! Ne pouvez-vous pas éviter ce genre de chose ? Je peux faire pareil, ce ne sont pas les exemples qui manquent. Je ne le fais pas. Soit on est courtois dans cette enceinte, soit on ne l'est pas et on se fout sur la gueule à longueur de Conseil.

M. DIDIER MIGNOT :

On procède au vote !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- APPROUVE la création de nouveaux tarifs pour la piscine municipale ;
- AUTORISE M. le Maire à signer la délibération afférente à ces nouveaux tarifs et d'en assurer la publicité auprès des usagers par tout moyen qu'il jugera utile d'employer.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

On est très content que les enfants de moins de 12 ans paient l'abonnement de 10 entrées à 18 €.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais vous auriez pu me parler et faire l'économie de la première phrase.

M. DIDIER MIGNOT :

Cela fait quand même trois mémoires dans ce Conseil Municipal. C'est quand même léger !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Moi aussi je trouve que cela fait beaucoup. On en reparlera !

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Cela a été relu. La Direction des Sports est loin de l'amateurisme. Aujourd'hui, si l'on a l'UEFA, c'est grâce à la Direction des Sports et l'amateurisme de la Direction des Sports, c'était avant, à votre époque, M. MIGNOT. Aujourd'hui, j'ai une équipe performante et je suis surprise que...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Composée de sportifs, qui plus est.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Composée de sportifs de haut niveau, c'est pourquoi on a tant de projets au niveau de la ville. Je trouve votre remarque désobligeante, par rapport à votre équipe à vous – que vous aviez au Sport, cher Monsieur.

Les mémos ont été vérifiés par nous, mais nous allons vérifier au niveau de l'administration parce que je trouve effectivement que cela fait beaucoup de coquilles aussi, et je me demande si ce n'est pas fait exprès parce qu'à chaque fois vous mettez le doigt dessus. Donc, nous allons vérifier tout cela.

M. ALAIN BARRES :

La remarque allait plutôt vers les élus qui a priori n'avaient pas lu le mémoire. Vous êtes toute une assemblée... Ne laissez pas votre maire dans l'embarras !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est justement ce qui est gênant : que vous ayez l'info, que nous ayons tous relu et que nous ne l'ayons pas vue, c'est donc que cela a été modifié après. Nous regarderons, c'est surprenant que vous ayez les infos.

M. DIDIER MIGNOT :

Je n'ai pas les infos, j'ai le mémoire !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On va regarder. Quand on l'a relu il n'y avait pas les erreurs. S'il y a matière à modifier, on modifiera.

25. ORGANISATION ET TARIFICATION DE L'ACTIVITÉ NATATION DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Et il y a la même coquille.

M. DIDIER MIGNOT :

Non, je ne pense pas qu'il y ait de coquille.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE la nouvelle organisation ;
- APPROUVE la tarification afférente à ce dispositif ;
- AUTORISE M. le Maire à signer la délibération correspondante à ces nouveaux tarifs et d'en assurer la publicité auprès des usagers par tout moyen qu'il jugera utile d'employer.

<p>26. RÉDACTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR AINSI QUE D'UN P.O.S.S. POUR LA PISCINE MUNICIPALE</p>

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le nouveau règlement intérieur de la piscine municipale,
- APPROUVE le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (P.O.S.S.),
- ASSURE la diffusion de ces informations auprès des usagers.

<p>27. CONVENTION AVEC M. GUILLAUME CHAINE</p>

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est le même cas que la convention que nous avons signée avec Annabelle EURANIE. Je vous rappelle qu'Annabelle EURANIE est une jeune sportive du BMS Judo. Lorsque j'ai pris contact avec Annabelle elle était troisième en France dans sa catégorie de poids et le fait d'avoir signé cette convention avec Annabelle pour la libérer de son mi-temps avec – je crois que c'est le service des Douanes – lui a permis d'aller s'entraîner à l'INSEP tous les jours.

La conséquence est qu'aujourd'hui Annabelle est championne d'Europe par équipe, championne du Monde par équipe, avec l'équipe de France, et elle est n° 1 de sa catégorie et en situation d'intégrer l'équipe de France, de défendre les couleurs de la France dans sa catégorie, aux Jeux Olympiques. En termes de notoriété, pour la ville du Blanc-Mesnil, c'est quelque chose d'important.

Je vous l'avais dit, nous souhaitons modifier la perception qu'on a de la ville, à travers un certain nombre de réalisations mais aussi à travers les performances d'un certain nombre de nos champions.

L'ESBM Judo (l'autre club) a recruté Guillaume CHAINE, qui est champion de France en titre de sa catégorie. Il est un peu plus jeune qu'Annabelle qui est plutôt en fin de carrière, quand elle terminera cette Olympiade elle aura 32 ans, peut-être un peu plus, il y a peu de chances qu'elle joue l'Olympiade suivante ; en revanche, Guillaume CHAINE a une marge de progression. Il est dans les

starting-blocks et bien placé sur la ranking list pour représenter la France aux Jeux Olympiques dans sa catégorie, puisque le leader actuel, Hugo LEGRAND, est blessé ; mais il sera également en compétition pour l'Olympiade suivante. On a vraiment une marge de progression importante. C'est quelqu'un qui a vraiment la tête sur les épaules et qui a vocation plus tard, peut-être, à intégrer le club dans le staff pour former les jeunes.

Vous savez que l'on a ouvert une classe Judo au Collège Jacqueline de Romilly ; on tend donc vers le haut niveau, voire le très haut niveau, au Blanc-Mesnil, et c'est probablement en aidant ces champions qu'on arrivera à encadrer les plus jeunes, qui sont très bons. On a d'excellents résultats en cadets et juniors, mais le temps qu'ils arrivent à maturité on a besoin de gens ayant de l'expérience, des résultats, pour tirer nos jeunes vers le haut. Voilà le sens de cette convention.

M. DIDIER MIGNOT :

Nous nous abstenons sur ce mémoire. Nous avons déjà eu longuement ce débat, y compris avec Mme BUFFET. Nous avons des différences, pas nécessairement des divergences mais des différences sur la conduite de ce genre de mémoire et de politique sportive. Cela n'empêchera pas, et tant mieux, Guillaume CHAINE d'avoir ses 27 000 €, c'est juste pour susciter de la réflexion – j'en ai parlé avec Karim BOUMEDJANE à la commission des Finances, sur un sujet qui nous préoccupe. Que l'on se comprenne bien, ce n'est pas une abstention d'opposition, mais d'interpellation, y compris sur l'avenir.

On s'aperçoit que le niveau des subventions versées, que ce soit à Annabelle EURANIE ou à Guillaume CHAINE, est quasiment équivalent à la subvention versée à l'ensemble du club, on est autour de 25 000 € - 27 000 €.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est un plus pour le club.

M. DIDIER MIGNOT :

Oui, mais encore une fois ce que je dis n'est pas nécessairement polémique, c'est simplement pour essayer d'avoir une réflexion qui me semble importante, y compris pour la conduite du sport de haut niveau en France, et pour la ville, etc. J'essaie d'avoir les mots justes... S'inquiéter, regretter, ces mots-là sont un peu forts, que ces versements individuels, si je peux dire, ne soient pas versés au collectif. Je vais le dire un peu comme cela.

Sur quatre exercices, j'en conviens, ce n'est pas énorme, mais cela fait quand même 136 000 € pour Annabelle EURANIE, Guillaume CHAINE, et de manière tout à fait différente mais ce sont néanmoins des aides individuelles, Sébastien TATLOT, Quentin HALYS et Dora TCHAKOUNTE qui ont eu aussi 2 000, 2 000 et 1 000 €. On ne joue pas « dans la même cour » du point de vue de la hauteur des subventions, mais on partageait ce coup de pouce à de très jeunes athlètes, sportifs. Il n'y a pas de souci là-dessus, en plus cela se fait sur quatre exercices.

Vous venez de donner une explication sur Guillaume CHAINE, parce qu'on s'interrogeait sur la préparation de l'Olympiade : pourquoi après les Jeux Olympiques ? Dont acte, cette explication nous convient. Mais, c'est cette « distorsion » (j'essaie de ne pas employer des mots trop forts) entre cette aide que l'on peut qualifier de légitime pour des sportifs de très haut niveau, mais en même temps avec des subventions qui, dans d'autres clubs, diminuent.

D'abord, une subvention individuelle qui est à peu près l'équivalent de la subvention versée au club lui-même, et (encore une fois, mon propos n'est pas nécessairement polémique) même si c'est en concertation avec le club évoqué. C'est quand même cette année - 10 000 € pour le Basket, - 23 000 € pour la Gym, - 3 000 € pour le BMS Judo, - 1 000 € pour le BMS Pétanque, - 4 000 € pour le BMS Hockey Roller, il y a cette espèce de distorsion qui s'opère entre l'aide individuelle, que l'on peut ne pas contester et j'espère que je me fais bien comprendre, et c'est au détriment du collectif (même si le mot est un peu fort).

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, ce n'est pas au détriment du collectif. Vous allez avoir une explication.

M. DIDIER MIGNOT :

J'en termine. C'est pour bien faire comprendre que cette abstention n'est pas contre le club, ni contre le sportif lui-même, mais juste un questionnement et une interpellation sur ce sujet important que l'on aura sans doute à aborder dans les années à venir.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vais laisser notre adjointe au Sport répondre sur les subventions, mais simplement, cela représente effectivement quasiment la subvention annuelle, pour les deux clubs de Judo d'ailleurs, sauf que ces deux clubs, puisque nous souhaitons pousser le judo, bénéficient de subventions de sponsoring, que la ville les aide à chercher et à faire tomber.

Donc, la ville ne donne pas simplement les 25, 26 ou 27 000 €, c'est aussi à travers la convention avec de grands sportifs, la chance d'avoir ces grands sportifs pour aider les jeunes à progresser. On leur permet de gagner en notoriété aussi, sur le territoire français, mais il y a également la recherche de sponsors et on les aide à tripler, quadrupler pour certains, leur subvention versée par la ville.

Là où nous avons une divergence de vues, c'est que je pense que la ville ne doit pas tout faire. Elle doit aider les clubs car il y a un travail de masse à faire donc il est normal qu'il y ait des subventions, mais nos clubs doivent aussi chercher un sponsoring privé, des entreprises trouveront un intérêt à avoir leur logo sur le dossard de Guillaume CHAINE ou Annabelle EURANIE dans certaines compétitions. C'est du gagnant/gagnant. La ville ne peut pas tout faire.

Je laisse notre adjointe au Sport vous répondre sur les subventions, puis je laisserai la parole à M. SOUBEN.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Concernant les subventions aux associations, en effet nos choix diffèrent. Des clubs avaient par le passé de très grosses subventions, aujourd'hui on regarde tout, d'autant plus qu'un certain nombre ont de l'argent en caisse et nous le disent, même la Caisse d'Épargne qui ne rapporte plus rien... Nous ne sommes pas là pour cela. De plus, les subventions sont données sur des projets et un certain nombre d'associations nous démontrent que leurs projets sont intéressants, sont pour les Blanc-mesnilois, et on apporte la diversité.

Ce n'est pas indéfiniment pour des individus, mais c'est le même budget que l'on répartira selon les associations, de manière différente que par le passé. Ce n'est pas parce qu'une association avait tel montant il y a deux ou trois ans qu'elle continuera à le percevoir. Nous sommes très présents à côté du Judo, du Football et du Handball – nous venons de signer une convention aussi avec Aulnay.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Dans votre propos liminaire, vous avez rappelé que pour M. CHAINE c'était pareil que pour Mme EURANIE. Nous l'avions développé à ce moment-là, nous voterons contre, autant pour M. CHAINE que pour Mme EURANIE.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous êtes cohérents dans votre vote.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- APPROUVE l'attribution d'une aide financière de 27 000 € annuel à Guillaume CHAINE pour les années 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 ;
- APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la ville et M. Guillaume CHAINE ;
- AUTORISE M. le Maire à la signer ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget des exercices concernés, nature, fonction et destination correspondantes

28. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU TITRE DE L'ANNÉE 2015

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE les subventions suivantes :

ACPG-CATM	350,00 €
F.N.A.C.A.	350,00 €
Union Nationale des Parachutistes	350,00 €

Loisirs pétanque du Blanc-Mesnil	500,00 €
Alphabétisation des Tilleuls	600,00 €
Les abeilles laborieuses	600,00 €
Plein Sud	600,00 €
AFM Téléthon	1 000,00 €
Les restos du coeur	1 500,00 €
Le Secours Catholique	1 500,00 €

- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

29. AVENANT À LA CONVENTION P.S.U. N° 12-006 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes des conventions d'objectifs et de financement adressées par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis ;
- AUTORISE M. le Maire à les signer.

30. RAPPORT D'ACTIVITÉ ET BILAN SOCIAL DU S.I.V.U.R.E.S.C. – ANNÉE 2014
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous ne votons pas.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte de la présentation du rapport d'activité et bilan social établi par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Restauration Sociale et Collective (S.I.V.U.R.E.S.C.) pour l'année 2014.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je pense que ce Conseil Municipal sera terminé ; juste le temps pour moi de vous présenter notre nouveau Directeur Général Adjoint en charge des Moyens, c'est-à-dire notamment des Finances et de la DRH, mais de bien d'autres choses encore, M. Frédéric GUINO, qui est assis juste derrière moi. Il nous vient de Mantes-la-Jolie, a un grand passé dans les collectivités territoriales, et nous apporte toute sa maîtrise des dossiers et ses compétences, notamment techniques.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 12 novembre.

Merci à tous, bonne soirée.